



Modalités d'inscriptions en séjours de vacances Hiver/Printemps 2026

Conditions de participation aux séjours

- Le participant doit être adhérent du CLAVIM pour 2025/2026 ;
- Être domicilié à titre principal à Issy-les-Moulineaux ;
- Être à jour de ses factures au CLAVIM ;
- Avoir fait calculer son quotient pour 2026 ;
- Un seul séjour par enfant pour la période hiver/printemps.

Démarches à suivre

Les préinscriptions aux séjours Hiver/Printemps 2026 se déroulent du mardi 4 novembre et le dimanche 9 novembre 2025

Attention, en cas de trop forte demande sur un séjour durant la période de pré-inscriptions, le CLAVIM se réserve le droit de les arrêter afin de pouvoir gérer au mieux le nombre de demandes par rapport au nombre de places disponibles

❖ **À L'ACCUEIL DU CLAVIM :**

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS ([prendre rendez-vous ICI](#))

Du mardi 4 novembre au samedi 8 novembre 2025, les chargées d'accueil du CLAVIM vous accompagnent dans l'utilisation du portail Téliss, si vous n'avez pas d'accès à internet.

❖ **PAR INTERNET - SEJOURS SANS ENTRETIEN :**

L'offre des séjours est consultable en ligne sur www.clavim.asso.fr.

Les préinscriptions s'effectuent sur le portail Téliss (<https://teliss.ville-issy.fr>) entre le mardi 4 au dimanche 9 novembre 2025.

Possibilité de 2 pré-inscriptions (1^{er} choix et 2nd choix).

❖ **PAR INTERNET - SEJOURS SUR ENTRETIEN (NEIGE AUX PORTES DU SOLEIL/ GLISSADO)**

L'offre des séjours est consultable en ligne sur www.clavim.asso.fr

Les pré-inscriptions s'effectuent sur le portail Téliss (<https://teliss.ville-issy.fr>) entre le mardi 4 au dimanche 9 novembre 2025.

UN SEUL CHOIX de séjour possible.

Prise de rendez-vous et modalités des entretiens

Après avoir communiqué votre choix de séjour :

1- Vous recevez par courriel à partir du jeudi 13 novembre 2025, les coordonnées du rendez-vous pour l'entretien de votre enfant.

2- Si le rendez-vous ne correspond pas à la disponibilité de votre enfant, vous en informez le CLAVIM en répondant au mail reçu.

3- Votre enfant se rend disponible pour son entretien en présentiel. Nous vous recommandons de **vous concerter** avec votre enfant sur **un second choix de séjour qu'il devra verbaliser lors de l'entretien, en raison de la forte demande pour les séjours de l'hiver.**



Modalités d'inscriptions en séjours de vacances Hiver/Printemps 2026

❖ CRITERES DE L'ENTRETIEN DE MOTIVATION pour tous les séjours concernés :

- Aptitude à montrer sa connaissance du séjour (l'ensemble des informations sont sur le site internet <https://www.clavim.asso.fr/SÉJOURS-de-vacances>)
- Capacité à exprimer clairement sa motivation à participer au séjour choisi
- Montrer son aptitude à la vie de groupe, le vivre-ensemble.
- Démontrer ses savoirs faire dans la prise en charge de la vie collective
- Capacité à respecter le cadre établi par l'équipe d'animation
- Capacité à exprimer l'envie de vivre une aventure collective en toute bienveillance

❖ JOUR ET HEURES DES ENTRETIENS :

Les entretiens se déroulent en présentiel à l'Espace Jeunes Anne Frank, 15 rue Diderot, aux dates suivantes :

- **Le jeudi 20 novembre 2025** en fin d'après-midi ;
- **Le vendredi 21 novembre 2025** en fin d'après-midi ;
- **Le samedi 22 novembre 2025** sur la journée.

Commission d'attribution

❖ COMMISSION D'ATTRIBUTION POUR TOUS LES SÉJOURS :

Une commission se réunit le **vendredi 28 novembre 2025** pour examiner toutes les demandes (*reçues entre le 4 et le 9 novembre 2025*). Cette commission est composée d'un médiateur appartenant au Comité de l'UNICEF 92 et de responsables du CLAVIM.

1- La commission attribue à votre enfant, le 1er choix dans la limite des places disponibles.

2- En cas d'affluence sur un séjour :

- La commission attribue les 1^{ers} choix en priorité aux enfants/jeunes qui n'ont pas participé à des séjours de vacances au cours des 3 dernières années. Toutefois, cette règle ne s'applique pas aux situations familiales spécifiques identifiées par les membres de la communauté éducative tels que les écoles, le CCAS ou les associations.
- **Pour le séjour linguistique**, l'antériorité des départs, concerne l'année 2024 et l'année 2025.
- La commission attribue ensuite les 2nd choix.
- En cas d'égalité sur ces critères, la date et l'heure des préinscription sont prises en compte.
- En l'absence d'un 2nd choix, la commission n'attribue aucun séjour mais l'enfant reste inscrit sur la liste d'attente de son 1^{er} choix. Cependant une place sur un autre séjour correspondant à sa tranche d'âge peut également être proposée à la famille.
- Dans la mesure du possible et si les critères le permettent, les fratries peuvent être regroupées à la demande des familles formulée par courriel au clavim@ville-issy.fr

Vous serez informé par courriel de la décision prise par la commission le lundi 1^{er} décembre 2025.

Les préinscriptions sur liste d'attente seront ouvertes sur Téliss ou auprès de l'accueil du CLAVIM (sur rendez-vous) à partir de jeudi 4 décembre 2025.



Modalités d'inscriptions en séjours de vacances Hiver/Printemps 2026

Nous vous invitons à prendre connaissance du programme détaillé sur le site www.clavim.asso.fr et de lire attentivement les conditions générales des séjours de vacances disponibles sur notre site.

L'équipe de l'accueil du CLAVIM reste à votre disposition pour toutes vos questions au 01 41 23 86 00 ou clavim@ville-issy.fr

Ouverture de l'accueil du CLAVIM au Centre Administratif : du lundi au vendredi de 8h30 à 18 heures, le jeudi de 8h30 à 19 heures et le samedi de 8h30 à 12 heures.

LES RENDEZ-VOUS SONT RESERVÉS EN PRIORITÉ :

- Aux parents qui ne disposent pas d'un accès internet pour inscrire leurs enfants ou payer une facture,
- Aux parents qui ne sont pas familiarisés avec les procédures dématérialisées,
- Aux parents dont la situation particulière nécessite qu'ils soient accueillis
- Aux parents qui règlent leur facture en espèce.

Pour les parents ne relevant pas de ces priorités, nous vous remercions d'utiliser les circuits d'échanges et de communication suivants :

- **Par mail :** clavim@ville-issy.fr
- **Par téléphone** (Attention en cas d'affluence d'appels, nous ne serons peut-être pas en mesure de prendre immédiatement votre appel. Si vous ne pouvez pas nous joindre, utiliser la messagerie clavim@ville-issy.fr).

ATTENTION :

Merci de NE PAS UTILISER LA MESSAGERIE TELISS réservée uniquement aux questions relatives aux activités périscolaires et aux accueils de loisirs maternelles et élémentaires.

Nous souhaitons d'ores et déjà à vos enfants, un beau séjour avec le CLAVIM